



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 1999

**Modification du Plan d'Occupation des Sols - Approbation de la
modification n° 1**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 Mai 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juin 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99264

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Modification du Plan d'Occupation des Sols - Approbation de la
modification n° 1**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 123.10 - R 123.14 et R 123.34,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Mai 1998 approuvant la 3ème révision du Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'arrêté municipal en date du 12 Février 1999 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 15 Mai 1998,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur donnant un avis favorable à la modification proposée sous réserve que soient examinés les points particuliers suivants :

- La proposition de modification concernant l'article 1 de la zone NC sur les constructions à usage d'habitation,
- les modifications de zonage dans le secteur de Chantemerle afin de minimiser les incidences sur les exploitations agricoles voisines.

Considérant que les réserves du commissaire enquêteur nécessitent pour les deux points particuliers une modification du projet initial ;

Considérant que la modification de l'article NC 1 apporte une amélioration par rapport au plan d'occupation des sols approuvé lors du conseil municipal du 15 Mai 1998, mais nécessite, pour suivre l'avis du commissaire enquêteur, une étude particulière comportant un examen de la situation des exploitations agricoles avant toute prise de décision ;

Considérant que pour les modifications de zonages dans le secteur de Chantemerle une réunion de concertation à été organisée, avec les propriétaires et exploitants agricoles, en vue de redéfinir les zonages sans que soient prélevées de surfaces supplémentaires sur les zones agricoles.

Dans l'attente d'une nouvelle proposition d'aménagement pour la réalisation d'un parking et une plaine de jeux, les zones NAL et NC situées à proximité de l'exploitation de Monsieur Rimbault sont maintenues dans la situation approuvée le 15 Mai 1998 ;

Considérant que le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article R 123.34 du Code de l'Urbanisme ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le dossier soumis à l'approbation du conseil municipal comporte une modification de zonage sur les zones UL, NAL et NC dans le secteur de Chantemerle conformément à la réunion de concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles.

Une autre modification ou si nécessaire une révision partielle, sera proposée au Conseil Municipal après la conduite d'une étude sur les possibilités de constructions à usage d'habitation dans les zones NC, ND et éventuellement les zones UE pour les équipements collectifs.

Conformément aux articles R 123-34 et R 123-10 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et mention en sera faite dans deux journaux locaux.

Conformément aux articles R 123.34 et R 123-14 du Code de l'Urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié sera tenu à la disposition du public à la Mairie de NIORT et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

La présente délibération et des dispositions résultant de la modification du Plan d'Occupation des Sols ne seront exécutoires que dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du Plan d'Occupation des Sols, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)